

LHOAS & LHOAS Architectes
Chuassée de Forest, 62/11
1060 BRUXELLES

Bruxelles, le

N/Réf. : GM/SBK2.45/s.416

Messieurs,

Concerne : SCHAERBEEK. Rue Josaphat, 224-241 / Rue de la Ruche, 30 – Ecole (arch H. Jacobs). Placement de grilles devant les baies de fenêtres de la conciergerie.

Avis de principe.

En réponse à votre demande formulée lors de la réunion à la CRMS du 14 juin 2007, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 8 août 2007 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée **a émis un avis de principe défavorable.**

La demande porte sur le placement de grilles devant les 4 baies du rez-de-chaussée et du 1^e étage de la conciergerie du groupe scolaire Josaphat-Ruche. L'objectif est de sécuriser ces baies qui font, actuellement, l'objet de vandalisme et d'autres actes dérangeants. Les châssis existants seraient conservés et restaurés dans les règles de l'art. En outre, les briques de verre qui ferme à l'heure actuelle les soupiraux seraient remplacées par de vrais châssis.

L'option a été prise de faire de ces nouvelles grilles une intervention et le dessin veut s'inscrire dans la prolongation de la philosophie de l'Art Nouveau, tout en arborant un cachet clairement contemporain.

Si la Commission ne s'oppose pas au principe même de la sécurisation de la conciergerie, elle formule néanmoins une série de question sur la proposition de grilles qui lui a été soumise. Elle s'interroge d'abord sur ***la nécessité de sécuriser également les baies de l'étage*** qui sont moins vulnérables. Dans la mesure du possible, l'intervention sera donc limitée aux baies du rez-de-chaussée.

Par ailleurs, la Commission estime que ***le parti de faire de ces grilles une intervention artistique détournerait l'attention et de la composition de la façade et de ses motifs décoratifs d'un grand raffinement.***

Dès lors, la Commission demande de poursuivre les recherches et de proposer un autre dispositif pour sécuriser les baies. ***Dans ce cadre, elle recommande soit de simplifier au maximum le modèle des grilles de manière à ne pas en faire un point qui focalise l'attention,***

soit d'examiner la possibilité d'intégrer un vitrage de sécurité (feuilleté, anti-effraction) dans les châssis existants.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : M. Guy Condé Reis
Commune de Schaerbeek : Mme L. De Bruyère, architecte – Infrastructure / Bureau d'étude bâtiments.